

Avis d'attribution de marché

Résultats de la procédure de marché

Travaux

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur**I.1) Nom et adresses**

Nom officiel: Département de l'Indre

Adresse postale: Place de la victoire et des alliés - CS 20639

Ville: Châteauroux cédex

Code NUTS: FRB03 Indre

Code postal: 36020

Pays: France

Courriel: mlefort@indre.fr

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.indre.fr>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II: Objet**II.1) Étendue du marché****II.1.1) Intitulé:**

RD70 - PR 6+168 à PR 10+022 Reconstruction de la chaussée sur les Communes de SAINT-AUBIN et SEGRY

Numéro de référence: PA-2023-008

II.1.2) Code CPV principal

45233140 Travaux routiers

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte:

RD70 - PR 6+168 à PR 10+022 Reconstruction de la chaussée sur les Communes de SAINT-AUBIN et SEGRY

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots: non

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur hors TVA: 497 691.75 EUR

II.2) Description**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS: FRB03 Indre

II.2.4) Description des prestations:

RD70 - PR 6+168 à PR 10+022 Reconstruction de la chaussée sur les Communes de SAINT-AUBIN et SEGRY

II.2.5) Critères d'attribution

Critère de qualité - Nom: Valeur technique de l'offre / Pondération: 25

Prix - Pondération: 75

II.2.11) Information sur les options

Options: non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

II.2.14) Informations complémentaires**Section IV: Procédure****IV.1) Description****IV.1.1) Type de procédure**

Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis d'appel à la concurrence au Journal officiel de l'Union européenne (dans les cas énumérés ci-dessous)

- Le contrat ne relève pas du champ d'application de la directive

Explication:

Article R.2131-12 du code de la commande publique

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif**IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique****IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation****Section V: Attribution du marché**

Marché n°: PA-2023-008

Intitulé:

RD70 - PR 6+168 à PR 10+022 Reconstruction de la chaussée sur les Communes de SAINT-AUBIN et SEGRY

Un marché/lot est attribué: oui

V.2) Attribution du marché**V.2.1) Date de conclusion du marché:**

28/03/2023

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues: 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques: non

V.2.3) Nom et adresse du titulaire

Nom officiel: SETEC

Ville: DIORS

Code NUTS: FRB03 Indre

Pays: France

Le titulaire est une PME: non

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot (hors TVA)

Valeur totale du marché/du lot: 497 691.75 EUR

V.2.5) Information sur la sous-traitance

Section VI: Renseignements complémentaires**VI.3) Informations complémentaires:****VI.4) Procédures de recours****VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel: Tribunal administratif

Adresse postale: 2 cours Bugeaud CS 40410

Ville: Limoges

Code postal: 87011

Pays: France

Courriel: greffe.ta-limoges@juradm.fr

Téléphone: +33 555339155

Fax: +33 555339160

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

- Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)
- Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).
- Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).
- Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir
- Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

VI.5) Date d'envoi du présent avis:

29/03/2023